

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE DAIX

DU MARDI 22 SEPTEMBRE 2020

Commune de



DAIX

L'an deux mille vingt, le 22 septembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Daix se sont réunis dans l'ancienne salle paroissiale sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire.

Présents : Mme BEGIN-CLAUDET Dominique – M. BERBEY Richard – Mme Céline BOIDEVEZI – Mme CERNAK Francine – M. DESVIGNES Alain – M. FRANZIN Xavier – Mme HISSBACH Sophie – M. JACQUES Pascal – Mme MARION Réka – Mme RICHARD Anne-Sophie – Mme THOMAS-MAIRET Chantal – M. VUILLEMIN René – M. WALACH Jean -Paul

Absents excusés : Mme GUIU Chantal (pouvoir à Mme HISSBACH) – M. PERROT-RENARD Pierre-Louis (pouvoir à M. FRANZIN)

Le conseil a choisi, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, pour secrétaire : Mme Réka MARION

2020-034 - APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément aux dispositions de la loi NOTRe modifiant l'article L. 2121-8 du Code général des collectivités territoriales, celui-ci doit désormais se doter d'un règlement intérieur dans les six mois suivant son installation.

Madame le Maire soumet donc à l'approbation de l'Assemblée le projet de règlement intérieur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,
APPROUVE le règlement intérieur joint à la présente délibération.

2020-035 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de désigner des représentants au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), constituée de représentants des conseils municipaux des 23 communes-membres de Dijon Métropole.

Cette commission a pour mission principale d'évaluer les charges nettes récurrentes transférées par les communes dans les cas suivants :

- lors de l'adhésion d'une commune à la Métropole ;
- lorsqu'une ou plusieurs communes-membres de l'agglomération transfèrent à la Métropole une nouvelle compétence ou un équipement.

En évaluant le coût net des charges transférées, la CLECT doit ainsi donner les moyens à la Métropole d'exercer les compétences transférées, mais également garantir pour cette dernière, comme pour chaque commune concernée :

- la neutralité budgétaire du transfert de compétences ;
- l'équité budgétaire du transfert de compétences entre les communes-membres ;
- la soutenabilité budgétaire du transfert de compétences.

Madame le Maire rappelle qu'il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité, de procéder à la désignation du représentant titulaire et de son suppléant.

Appel à candidature :

Sont candidats :

Représentant titulaire :
- M. René VUILLEMIN

Représentant suppléant :
- Mme Chantal THOMAS-MAIRET

Compte tenu qu'une seule candidature à chaque poste a été présentée, les nominations prennent effet immédiatement conformément à l'article L 2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

Sont donc désignés comme :

- Représentant titulaire : M. René VUILLEMIN
- Représentant suppléant : Mme Chantal THOMAS-MAIRET

2020-036 - DÉSIGNATION D'UN SIGNATAIRE POUR LES AUTORISATIONS D'URBANISME (MAIRE INTÉRESSÉ)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à l'article L. 422-7 du Code de l'urbanisme il convient de désigner au sein du Conseil Municipal une personne qui sera à amener à statuer sur les demandes d'autorisations d'urbanisme qu'elle déposera à titre personnel et ce pour la durée de son mandat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de procéder à la désignation du signataire.

Après appel à candidature, M. Richard BERBEY est le seul candidat.

Compte tenu qu'une seule candidature a été présentée, M. Richard BERBEY est désigné pour statuer sur les demandes d'autorisations d'urbanisme déposées par Madame le Maire à titre personnel au cours de son mandat.

2020-037 - MAISON DE LA CULTURE ET DES ASSOCIATIONS – MARCHÉ DE TRAVAUX – AVENANT N°1 (LOT N°1)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison de travaux supplémentaires sur le réseau d'eaux usées, il est nécessaire d'ajuster le montant du marché attribué à l'entreprise ANJOUBAULT (Lot n°1 – TERRASSEMENT/VRD).

Sur proposition de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité,**

APPROUVE la modification du marché (lot n°1) de la façon suivante :

- Montant initial du lot n°1 : 79 906,36 € HT
- Montant de l'avenant n°1 : 5 868,00 € HT
- Montant définitif du lot n°1 : 84 796,36 € HT

AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant n°1 et toutes les pièces utiles à la poursuite du dossier.

2020-038 - MAISON DE LA CULTURE ET DES ASSOCIATIONS – MARCHÉ DE TRAVAUX – AVENANT N°1 (LOT N°2)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison de travaux supplémentaires au droit du passage entre la partie neuve et la partie existante, il est nécessaire d'ajuster le montant du marché attribué à l'entreprise ROUX CONSTRUCTIONS (Lot n°2 – GROS OEUVRE).

Sur proposition de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité,**

APPROUVE la modification du marché de la façon suivante :

- Montant initial du lot n°2 : 605 000,00 € HT
- Montant de l'avenant n°2 : 8 430,00 € HT
- Montant définitif du lot n°2 : 613 430,00 € HT :

AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant n°1 et toutes les pièces utiles à la poursuite du dossier.

2020-039 - DSP GESTION ET EXPLOITATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS ET PÉRISCOLAIRE – AVENANT N°1

Madame le Maire rappelle que la commune a confié à l'UFCV la gestion de son accueil de loisirs et du périscolaire par convention en date du 7 novembre 2019, pour 3 ans et 8 mois à compter du 1^{er} janvier 2020.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à une enquête famille, il apparaît nécessaire de revoir l'organisation de l'ouverture de l'accueil de loisirs le mercredi à la journée. Cette ouverture est applicable dès le 1^{er} septembre 2020 et a minima jusqu'à décembre 2020. La Commune et le délégataire se réserve la possibilité en fonction des effectifs de revoir alors les modalités d'ouverture de l'accueil de loisirs le mercredi.

D'un point de vue budgétaire, le budget prévisionnel pour 2020 s'élèverait à 206 352€. La participation de la Commune passe de 97 212€ à 108 438€.

Madame le Maire soumet à l'approbation de l'Assemblée un projet d'avenant modifiant l'article 5 de la convention.

Sur proposition de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de l'accueil de loisirs et périscolaire joint à la présente délibération.

AUTORISE Madame le Maire à signer cet avenant.

2020-040 - LOCATION LOGEMENT DES ÉCOLES – RESTITUTION DE LA CAUTION (LOCATAIRE SORTANT)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les locataires du logement communal situé 3 rue des Ecoles, M. Pierrick DELBECQ et Mme Cindy MONGEARD, ont quitté les lieux.

Après état des lieux établi contradictoirement le 28 août 2020, il n'a été constaté aucun dégât d'aucune sorte.

Madame le Maire propose à l'Assemblée de restituer aux intéressés la caution versée au moment de la signature du bail en avril 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

ACCEPTE le remboursement à M. Pierrick DELBECQ et Mme Cindy MONGEARD de la caution d'un montant de 650,00 €.

2020-041 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A VICTOIRESCRAP

Madame le Maire présente la demande de subvention présentée par VICTOIRESCRAP.

Sur proposition de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

OCTROIE à VICTOIRESCRAP une subvention de 200 euros.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

INFORMATION SUR LES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la décision qu'elle a prise pour la location du logement communal situé rue des Ecoles (*décision n°2020-001 du 2 septembre 2020*).

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire fait part des remerciements reçus des associations pour les subventions versées.

Madame le Maire informe le Conseil d'une réunion qui se tiendra prochainement avec le propriétaire du hangar désaffecté à côté du centre commercial. La commission Travaux-Urbanisme a été conviée à cette réunion.

Madame le Maire fait part également de son souhait de relancer le dispositif Participation citoyenne en collaboration avec les référents et la gendarmerie.

Madame le Maire annonce le départ du secrétaire général, M. Laurent MARIOTTO, suite à sa demande de mutation. Elle précise que ce départ sera effectif dès octobre 2020. Mme Florence CLOUZOT, actuellement adjointe au secrétaire général, prendra sa succession.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

*Compte rendu affiché le 23/09/2020
Délibérations transmises en Préfecture le 23/09/2020*